

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Une question ?

Appelez le :

0811 368 368

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
(appel surtaxé 0,06 cts la minute + coût de l'appel)

DECLARATION DE REVENUS

sur internet jusqu'au 5 juin*

*papier jusqu'au 17 mai

Vous obtiendrez un avis pour :

- connaître votre taux de prélèvement à la source
- obtenir des aides (CAF)
- faire calculer votre quotient familial (mairie)
- souscrire un prêt (banques)

Effectuez toutes vos démarches en ligne sur :
www.impots.gouv.fr

